

Julie Bouchard

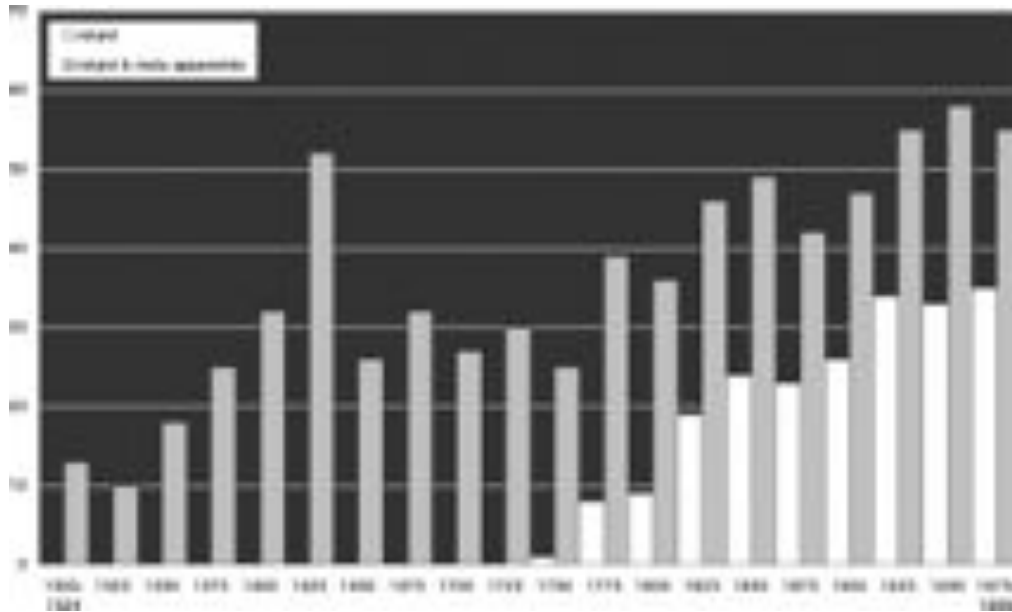
L'invention du retard comme rhétorique de l'insuffisance et du changement

Pagination de l'édition papier : p. 93-104

- 1 Le discours sur le retard est de nos jours souvent utilisé par un ensemble d'acteurs qui assimilent un état de fait donné à une situation négative à laquelle, implicitement ou explicitement, il s'agit de remédier¹. Cette « rhétorique de l'insuffisance et du changement », telle que nous la désignons, surgit de manière récurrente dans le temps, dans divers contextes et à propos de maints domaines, accompagnant, en France comme ailleurs², les transformations qu'elle légitime.
- 2 Loin, toutefois, d'un fait de discours a-historique au contenu univoque et universel, la rhétorique du retard est ici analysée au prisme de deux interrogations. La première a trait à l'émergence et à la manifestation du discours sur le retard dans le temps : quand et sous quelles formes le discours sur le retard se manifeste-t-il au cours de l'histoire ? La seconde consiste à dégager différents « régimes de normativité », c'est-à-dire, dans le même esprit des « régimes d'historicité » proposés par François Hartog³, différentes façons d'envisager les retards, de les définir et de les déterminer : par rapport à quelles catégories de normes les retards sont-ils établis au cours du temps ?
- 3 On répondra à ces questions par le moyen d'une analyse lexicographique et textuelle confinée, hormis quelques écarts, au mot *retard* en tant que tel⁴, limitée au cas de la France et déployée sur un temps long de cinq siècles. L'analyse lexicographique repose sur le dépouillement non exhaustif de 23 dictionnaires⁵ parus depuis le 17^e siècle jusqu'au 20^e siècle. Sa finalité n'est pas ici de fixer la signification exacte du terme *retard*. Les dictionnaires ne sont pas des objets désincarnés mais des « actants sociologiques »⁶ qui permettent à l'observateur de retracer la construction progressive d'un discours auquel les dictionnaires eux-mêmes concourent en sanctionnant un certain usage de la langue.
- 4 Aux dictionnaires, un corpus de textes a été ajouté afin de prendre en compte les usages effectifs. Partant de la collection de textes numérisés de la Bibliothèque nationale de France et du logiciel Gallica, une recherche sur l'ensemble du corpus a été lancée pour le mot *retard*. 471 textes, en majorité littéraires, consignant 1205 énoncés contenant le mot *retard* ont été relevés, dont une cinquantaine seulement se rapprochaient d'une rhétorique de l'insuffisance et du changement.
- 5 À l'aide de ces deux corpus, les dictionnaires et les textes, il a été possible de décrire l'évolution du terme *retard* en France et de proposer une typologie des référents normatifs par rapport auxquels le retard est établi. Mais auparavant, un portrait quantitatif de l'usage du *retard* au cours des siècles a été dressé à partir de la base de données Frantext⁷.

Retard : un terme en expansion

- 6 Une rapide analyse quantitative du mot *retard* laisse penser que ce discours, loin d'être un invariant, s'est sédimenté peu à peu au cours du temps – en d'autres termes, que l'emploi du mot *retard* est historique (Figure 1).

Figure 1. Évolution de l'usage du mot *retard* sur cinq siècles (16^e-20^e siècle)

<http://mots.revues.org/docannexe/image/564/img-1.png>

7 Fréquences relatives exprimées en millionnièmes des mots *retard* (histogramme blanc) et *retard** (histogramme gris), en fonction de périodes de 25 ans commencées par la date indiquée en abscisse. Source : INALF, CNRS, 2005. Base textuelle informatisée Frantext. Accessible en ligne sur abonnement.

8 *Occurrences, en fonction de la période* : f (1500-1674) = 0 ; f (1675-1699) = 3 ; f (1700-1724) = 0 ; f (1725-1749) = 8 ; f (1750-1774) = 20 ; f (1775-1799) = 98 ; f (1800-1824) = 83 ; f (1825-1849) = 470 ; f (1850-1874) = 439 ; f (1875-1899) = 406 ; f (1900-1924) = 471 ; f (1925-1949) = 1095 ; f (1950-1974) = 853 ; f (1975-1999) = 477.

9 *Fréquence relative, en fonction de la période* : f (1500-1674) = 0 ; f (1675-1699) = 0 ; f (1700-1724) = 0 ; f (1725-1749) = 0 ; f (1750-1774) = 1 ; f (1775-1799) = 8 ; f (1800-1824) = 9 ; f (1825-1849) = 19 ; f (1850-1874) = 24 ; f (1875-1899) = 23 ; f (1900-1924) = 26 ; f (1925-1949) = 34 ; f (1950-1974) = 33 ; f (1975-1999) = 35.

10 Le mot n'apparaît en effet (Figure 1 [Occurrences, en fonction de la période]) qu'à partir de la fin du 17^e siècle, même si les *retardement*, *retarder*, *retardé* et *retardataire* pullulent dès avant cette période. De plus, l'usage du mot *retard* et de l'ensemble des termes qui lui sont liés croît de manière tendancielle du début à la fin de la période d'étude. Enfin, en acceptant l'arbitraire découpage chronologique, l'usage du mot *retard* connaît quantitativement trois paliers historiques qui commencent avec le dernier quart du 18^e siècle, le deuxième quart du 19^e siècle et le deuxième quart du 20^e siècle.

11 Outre ces variations quantitatives, le mot *retard* connaît au cours du temps plusieurs évolutions sémantiques, scrutées dans les lignes qui suivent au regard d'une rhétorique de l'insuffisance et du changement.

17^e siècle : un mot « borné » et guère « beau »

12 Selon le *Trésor de la langue française*, le mot *retard* apparaît en 1629⁸, mais des dictionnaires de 1663⁹, 1671¹⁰ et 1690¹¹ n'admettent encore que « retardement ». Ce dernier mot, plus ancien, a ce sens : un délai concernant les êtres, les choses ou les affaires. « Il ne faut pas dislayer une affaire », donne Coppier en unique exemple pour le mot *retardement*¹² ; Pomey parle du retardement « d'une chose », d'« apporter du retardement à quelque affaire », de « chercher des retardements » et du « retardement des messagers »¹³ ; Furetière, lui, indique une « action

qui se fait avec négligence, le plus tard qu'on peut » et cite le « retardement au procès, au payment »¹⁴. Certes, les mots apparentés, *retardement*, *retarder*, *retardé* ou *retardataire*, sont présents dans le lexique depuis le 12^e siècle avec l'une des valeurs du latin, « négliger, omettre de, s'abstenir »¹⁵. Mais ces retardements se limitent à signifier un délai à propos des êtres, des choses et des affaires. *Retard* entre dans les dictionnaires avec ce sens emprunté au latin classique : « action de tarder, délai »¹⁶.

- 13 Les exemples relevés dans les dictionnaires de l'époque renvoient à des domaines précis. Premièrement, au monde juridique : « retardement au procès » (Furetière, 1690) ; « retarder le jugement d'un procès » (Richelet, 1693) ; deuxièmement, aux affaires : « apporter du retardement à quelque affaire » (Pomey, 1671) ; « un affaire qui ne souffre point de retardement » (Richelet, 1693) ; « les contribuables qui sont en retard de payer » (Académie française, 1694) ; troisièmement, au courrier : « retardement des messagers » (Pomey, 1671) ; quatrièmement enfin, au voyage : « si la navigation ne retarde point mon voyage » (Pomey, 1671) ; « le mauvais tems m'a retardé » (Richelet, 1693).
- 14 Rappelons enfin qu'à cette époque où les lexicographes recensent les termes relevant du bel usage¹⁷, *retard* n'a pas la cote. « Retard : son usage est fort borné et il n'est pas fort beau », écrit Richelet en 1693¹⁸. En 1762 seulement, on commence à lui trouver quelque grâce : le rédacteur de la nouvelle édition du *Dictionnaire de Trévoux* précisant que la locution *en retard* se « dit pourtant assez bien »¹⁹. Mais le 17^e siècle use avec parcimonie du mot *retard* qui désigne de façon très pragmatique, avec les autres termes apparentés, un délai par rapport à un programme attendu ou prévu d'évènements.

18^e siècle : une abstraction constitutive de la philosophie du progrès

- 15 Au 18^e siècle, l'usage du mot *retard* s'intensifie sans que son acception change encore vraiment ; *retard* recouvre avant tout le sens de *retardement*, qu'il concurrence peu à peu : « Retard et retardement ont le même sens, écrit Féraud en 1787, mais l'emploi du premier est plus borné. Délai, remise. »²⁰ Sur le plan formel, les lexicographes n'ont pas changé d'avis : seul *retardement* vaut pour l'auteur du *Dictionnaire des gens du monde*²¹ en 1770 ; l'Académie attend 1762 pour faire figurer le mot dans son *Dictionnaire*²². Comme au siècle précédent, *retard* s'emploie d'une manière pragmatique, à propos des choses, des êtres et des affaires.
- 16 D'autres emplois particuliers se fixent au 18^e siècle : dans le domaine technique, *retard* comme terme d'horlogerie est mentionné dans l'*Encyclopédie* (1751-1780)²³, par l'Académie (1762) et chez Féraud (1787) ; dans le domaine de la physique, *retard* est utilisé à propos du mouvement de la marée.
- 17 Si les dictionnaires consignent des *retard* éloignés de la rhétorique de l'insuffisance et du changement, un rapprochement s'opère cependant sous la plume de certains philosophes qui joignent à l'idée de retard celle de la perfectibilité. Dans ce rapprochement encore ténu, le retard se lie à une quête du mieux, de l'amélioration, ou du maître-mot des Lumières : du progrès.
- 18 La philosophie rousseauiste de l'*Émile* (1762) en est une illustration. Dans sa méthode d'éducation domestique, Rousseau associe dans un rapport d'opposition l'idée de retard à celle des progrès naturels de l'enfant. Dans le cadre de cette opposition dont la progression constitue l'objectif, le retard est un stigmate décrit et décrié par une méthode qui cherche à l'enrayer :

L'enfant fait continuellement des efforts inutiles qui épuisent ses forces ou retardent leur progrès. Il était moins à l'étroit, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios qu'il n'est dans ses langes ; je ne vois pas ce qu'il a gagné de naître. [...] L'inaction, la contrainte où l'on retient les membres d'un enfant, ne peuvent que gêner la circulation du sang, des humeurs, empêcher l'enfant de se fortifier, de croître, et altérer sa constitution. Dans les lieux où l'on n'a point ces précautions extravagantes, les hommes sont tous grands, forts, bien proportionnés²⁴.

- 19 Le retard comme une abstraction constitutive de la philosophie du progrès est repérable aussi chez Anne-Robert-Jacques Turgot (1727-1781), celui que Condorcet désignait comme « un des premiers apôtres de la doctrine de la perfectibilité humaine »²⁵. Ses réflexions sur l'histoire et sur l'économie, menées par la conviction que « c'est toujours *le mieux* dont on doit s'occuper dans la théorie »²⁶, en sont marquées.
- 20 Au moment où Turgot rédige ses premiers travaux théoriques, entre 1748 et 1759, le mot *retard* est encore peu utilisé. C'est par le verbe *retarder* que l'idée de retard se lie comme une entrave au progrès, ainsi que l'illustrent ces quelques exemples :
- Ce n'est point l'erreur qui s'oppose au progrès de la vérité, ce ne sont point les guerres et les révolutions qui retardent les progrès du gouvernement, c'est la mollesse, l'entêtement, l'esprit de routine et tout ce qui porte à l'inaction²⁷.
- Combien n'a-t-il pas fallu, pour les expliquer, faire de progrès dans la physique même, dont ces erreurs retardaient la marche ! Car la métaphysique et la physique ont un besoin réciproque l'une de l'autre²⁸.
- Si une langue trop tôt fixée peut retarder les progrès du peuple qui la parle, une nation qui a pris une trop prompte stabilité peut, par une raison semblable, être comme arrêtée dans le progrès des sciences²⁹.
- 21 Ces énoncés s'inscrivent dans un projet intellectuel où l'histoire de l'humanité est vue comme une incessante succession de perfectionnements. Avec la métaphore de la marche dont Turgot use abondamment dans le *Tableau philosophique des progrès de l'esprit humain* (1750), s'invente un récit qui ordonne littérairement les peuples en devanciers et en suiveurs. Une seule humanité « marche » incessamment vers l'horizon toujours repoussé d'une perfection plus grande : « La masse totale du genre humain, écrit Turgot dans le *Tableau*, par des alternatives de calme et d'agitation, de biens et de maux, marche toujours, quoique à pas lents, à une perfection plus grande » (p. 215-216). Cette grande procession de l'humanité voit les peuples, qui ne « marchent (...) pas tous d'un pas égal dans cette route qui leur est tracée » (p. 217), se devancer et se suivre :
- « Les habitants de la Chaldée, plus voisins de la source des premières traditions, les Égyptiens, les Chinois paraissent devancer le reste des peuples. D'autres les suivent de loin ; les progrès amènent d'autres progrès ; l'inégalité des nations augmente ; ici les arts commencent à naître ; là, ils avancent à grands pas vers la perfection ; plus loin, ils s'arrêtent dans leur médiocrité ; ailleurs les premières ténèbres ne sont point encore dissipées. » (p. 216-217)
- 22 Marche de l'humanité sur la voie du progrès, d'une part, et qui incarne l'idée de perfectionnement posé comme un donné universel, comme un fait de nature ; marche inégale entre les peuples, d'autre part, et qui voit ceux-ci se suivre à la queue leu leu.
- 23 Cette philosophie confère un sens à l'histoire : c'est-à-dire, d'une part, une signification et, d'autre part, une direction. Le sens que Turgot donne à l'histoire est celui de l'accroissement continu de la vérité, de la raison et du bonheur. Cette eschatologie universelle incarne par son fait même la direction unique de l'histoire qui se déploie le long d'une temporalité linéaire et hiérarchisée. Turgot oppose en effet au temps cyclique des phénomènes naturels constants le temps successif des phénomènes humains croissants. Dans la succession de l'avant, du présent et de l'après s'accomplit une perfection de plus en plus grande et le temps qui passe est un « temps hiérarchique » ou gradué, irréductible aussi à lui-même dans la mesure où la gradation du temps implique nécessairement, et de manière implicite, comme l'a analysé Nicholas Thomas pour les anthropologues évolutionnistes³⁰, une gradation de l'espace. Ce même schéma de pensée se trouve dans les écrits de théorie économique de Turgot où apparaît l'idée d'une « espèce d'échelle que forment [les] États plus ou moins riches en argent »³¹.
- 24 Ainsi l'œuvre de Turgot est-elle emblématique de la proximité qui s'établit entre retard et progrès. Néanmoins, au 18^e siècle, le retard n'a pas fondamentalement changé d'acception,

restant toujours proche de *retardement* et s'employant d'une manière pragmatique, à propos des choses, des êtres et des affaires dans la vie quotidienne.

19^e siècle : du retard et de la perfectibilité en tout

- 25 L'expansion du mot *retard* au 19^e siècle procède de plusieurs éléments. Premièrement, avec les mêmes emplois qu'aux siècles précédents, le mot *retard* rivalise dorénavant avec *retardement*. Deuxièmement, le terme élargit son acception technique au-delà de l'horlogerie et de la marée : en musique et en pyrotechnie, par exemple. Troisièmement, enfin et surtout, *retard* au 19^e siècle, en particulier depuis sa seconde moitié, s'utilise au figuré en désignant, selon les dictionnaires contemporains, l'« état de ce qui est moins avancé qu'il ne conviendrait à un certain moment »³².
- 26 Ce n'est toutefois pas à l'entrée *retard* que les dictionnaires du 19^e siècle attestent de la collusion effective entre progrès et retard, mais à l'entrée *arrière*. Dans celui de l'Académie, jusqu'au dernier quart du 19^e siècle, *en arrière* se dit au figuré à propos des échéances dépassées ; après quoi, il se dit de « cet écolier [qui] ne fait aucun progrès » et qui est « fort en arrière de ses camarades »³³. Les académiciens accueillent également au même moment « être en arrière de son siècle ». Le parcours pour *arriérer* et son participe passé adjectivé est identique ; en 1740, l'usage académicien s'en tient à la forme pronominale : l'infanterie *s'arrière*, elle reste en arrière tandis qu'au figuré, le fermier s'est arriéré, à propos du paiement de ses redevances ; en 1798, il reconnaît *arriérer* pour « arriérer un paiement : le différer, ne pas le faire à son échéance » ; ces usages sont maintenus tels quels jusqu'en 1878, année où l'Académie ajoute : « cet enfant est fort arriéré, il a bien peu d'instruction pour son âge » et par extension « un peuple arriéré, un peuple qui a fait moins de progrès que les autres »³⁴. En 1865, le *Nouveau dictionnaire universel* de Maurice La Châtre inscrit pour *arriéré*, « [q]ui est en retard, qui est en arrière » et donne pour exemples « fermier arriéré », « payment arriéré », « je suis arriéré dans mon travail », « affaires arriérées » de même que « peuples arriérés en civilisation » et « enseignement arriéré, [c'est-à-dire] [q]ui n'est pas au niveau des connaissances acquises »³⁵. Dans le *Littre* (1859-1872), enfin, *en arrière* s'entend au figuré comme *en retard* et il est donné pour exemple « [c]e jeune homme est en arrière de ses camarades » et « [c]es gens-là sont en arrière de leur siècle » tandis que le participe passé *arriéré* s'emploie notamment pour « [p]rovince arriérée, province où l'instruction est peu répandue » et « [e]nfant arriéré, enfant qui ne sait pas autant que les autres enfants du même âge »³⁶.
- 27 Associé aux notions de développement, de progrès ou d'évolution, l'usage de *retard* au 19^e siècle se diversifie. On peut distinguer pour le 19^e siècle au moins trois usages-types. Premièrement, on relève les énoncés sur le retard ayant trait au développement intellectuel, physique ou affectif des individus. Deux exemples parmi d'autres : Georges Cabanis (1802), avant la gloire des concepts de retard et d'arriération dans la psychologie et la médecine au 20^e siècle, note que « [l]e retard de la puberté, lorsqu'il se prolonge trop avant dans la jeunesse, peut nuire sous quelques rapports au développement des facultés intellectuelles »³⁷ ; Lamartine (1851), à propos de sa sœur aînée, écrit : « Elle ne s'en doutait pas, elle avait pour toute coquetterie ses simplicités, ses timidités, ses rougeurs, grandissant encore, en retard sur ses années par l'enfance prolongée de son cœur. »³⁸
- 28 Deuxièmement, on distingue les énoncés sur le retard ayant trait à des groupes d'individus délimités dans l'espace social ou dans l'espace physique (ou géographique). C'est ainsi du terme de *retard* qu'Octave Mirbeau affuble la province : « On n'a pas idée de ce qu'ils sont en retard en province... ça ne sait rien... ça ne voit rien... ça ne comprend rien... ça s'esbroufe de la chose la plus naturelle. »³⁹ De même, c'est le terme que Lamartine utilise pour stigmatiser la France : « Nous l'avons répété souvent, et chaque circonstance le prouve, la France est en

retard de ses institutions : elle a toutes les lois d'un peuple éclairé et libre, et les trois quarts de ses habitants n'aiment pas la lumière et ne comprennent pas la grande liberté. »⁴⁰

29 Troisièmement, on identifie les énoncés sur le retard ayant trait à un domaine, une institution ou un quelconque aspect de la société. Il peut s'agir d'un domaine en retard par rapport à un autre domaine : du religieux par rapport au social, par exemple, chez Gustave Flaubert (1859) : « L'idée religieuse est donc en retard de plusieurs siècles sur l'idée sociale, et il y a des tas de farceurs qui font semblant de se pâmer là devant »⁴¹ ; d'un domaine technique (les ports) par rapport à un autre (les navires), par exemple, chez Henri Chardon (1904) : « Un port qui convient au matériel naval de cette année ne sera plus suffisant dans dix ans ; et pour avoir l'avenir devant soi, il faut être en avance sur le progrès des constructions navales et non en retard. »⁴²

30 Il peut s'agir aussi d'un domaine en retard par rapport à une évolution souhaitée. Comme encore pour Claude Bernard (1877), par exemple, pour qui le discours sur le retard rejoint la mise en œuvre des principes de médecine expérimentale : « Je ne peux m'adresser qu'aux jeunes, qui n'ont pas de parti pris d'avance. Je leur montre la voie nouvelle et je leur dis : suivez-la, car sans cela vous serez en retard. [...] Cette médecine expérimentale, dont je vous parle, arrivera malgré vous, malgré moi, malgré tous ceux qui ne veulent pas en entendre parler, parce qu'elle est le résultat nécessaire et fatal de l'évolution même de la science. »⁴³

31 Dans la langue commune du 19^e siècle, voilà donc le retard chargé du sens de l'évolution et du progrès, et cela de maintes façons. La prescription lexicographique se fige alors autour de quelques référents centraux : l'éducation, l'élève, le peuple, la province et le siècle.

20^e siècle : la compétition, l'économie et le comparatisme géographique

32 Au 20^e siècle, le *retard* se gonfle encore d'une acception, réservée cette fois-ci à l'univers sportif de la compétition. Désignant « l'intervalle (en espace, en temps) séparant un coureur de celui qui le précède »⁴⁴, le *retard* du 20^e siècle signe non seulement la montée en puissance de la compétition sportive, mais aussi la contamination par l'imaginaire sportif et compétitif d'autres lieux que la compétition sportive elle-même.

33 Certains énoncés montrent ce double usage, au sens propre dans le domaine sportif et au sens figuré en d'autres domaines. Montherlant, dans *Les Olympiques* (1924) : « Cependant, lorsqu'elle passa devant moi, elle avait augmenté son retard de deux secondes »⁴⁵ ; Michel Leiris, dans *La règle du jeu* (1955) : « Excitante sera toujours la minute où débouche victorieusement le coureur qui, jusque-là, semblait avoir un retard trop grand pour jamais parvenir à le rattraper »⁴⁶ ; Michel Debatisse à propos de la productivité agricole : « Avoir choisi cette voie supposerait, qu'au lieu de se désoler sur l'exode rural, les dirigeants paysans comprennent que le progrès entraîne une diminution de la population agricole et qu'ils choisissent une autre politique permettant aux régions et aux exploitations en retard de tenter leur chance dans la course à la productivité »⁴⁷ ; Bertrand Goldschmidt pour l'armement atomique : « C'est seulement après l'occupation de l'Allemagne que l'on se rendit compte que, dans la course atomique, les Allemands étaient de plusieurs années en retard, contrairement aux craintes couramment éprouvées dans les pays anglo-saxons. »⁴⁸ Si, au 18^e siècle, le *retard* a fusionné avec le progrès par la métaphore de la marche, le 20^e siècle a substitué à cette dernière celle de la course.

34 C'est plus particulièrement dans le domaine de l'économie que la métaphore sportive prend toute son ampleur. Cette montée en représentation de l'économie comme une compétition inscrit d'emblée le retard dans le cadre de la comparaison géographique, bien que l'économie n'ait le monopole ni du retard ni de la comparaison géographique. Mais en terrain économique, la spatialisation du retard est contenue dans la définition même : « fait qu'un pays, une région,

etc., présente une croissance économique moindre que celle de pays développés »⁴⁹. Pour exemplifier cette définition, *Le Trésor de la langue française* cite l'*Histoire économique* de Lesourd et Gérard (1963) : « Que ce ralentissement durait depuis vingt ans déjà et surtout qu'il contrastait avec le dynamisme toujours plus grand des États-Unis, de l'Allemagne et même de certains pays jusqu'alors nettement en retard sur l'Angleterre, par exemple la France ou la Russie. »⁵⁰ Pour *retardé*, le même dictionnaire mentionne le texte de l'économiste François Perroux, *L'économie du 20^e siècle* (1964), où il évoque « les pays à croissance retardée »⁵¹. Quant au *Grand Larousse universel*, il consigne sans plus de détails cette définition : « Économie. – Retard technologique, synonyme de *gap* »⁵². *Gap* : voilà qu'apparaît un emprunt à la sphère anglo-saxonne et fonctionnant lui-même sur une métaphore spatiale, *gap* désignant un fossé, une tranchée, une faille⁵³. Comme exemple, *The Oxford English Dictionary* donne alors : « *The "technology gap" – the supposed disparity between the United States and the rest of the industrialized world in the capacity to exploit advanced technology.* »⁵⁴ À la fin du 20^e siècle, le *retard* voit ainsi consacrée dans sa définition même sa dimension spatiale à l'échelle internationale.⁵⁵

Historicité du discours sur le retard et régimes de normativité

- 35 À ce stade conclusif, après avoir montré l'historicité du discours sur le retard comme rhétorique de l'insuffisance et du changement, il est temps d'ouvrir une voie plus heuristique en proposant de définir quatre « régimes de normativité ». Le retard est nécessairement établi par rapport à une norme, mais cette normativité intrinsèque n'est pas un donné. Au cours du temps émergent, existent et coexistent, dans des équilibres variables, différents « régimes de normativité » auxquels correspondent différentes façons d'envisager les retards, de les définir et de les déterminer.
- 36 À partir des énoncés collectés, on en identifie quatre, en guise de conclusion : pragmatique, absolutiste, interdépendantiste et « géographiste ». En régime pragmatique, le retard est établi comme un écart négatif entre la réalité et un programme attendu ou prévu d'évènements. Le régime pragmatique implique que des échéances, des horaires, des objectifs, etc., aient été fixés plus ou moins explicitement et que ceux-ci constituent la norme selon laquelle le retard est défini. Le régime pragmatique recouvre une des premières acceptions du mot *retard*. Outre le régime pragmatique, longtemps et encore aujourd'hui dominant, trois autres régimes de normativité, au moins, vont s'imposer au 19^e siècle avec l'idéologie du progrès. D'abord, un régime absolutiste, où le retard est établi comme un écart négatif entre la réalité et ce qui est tenu comme un idéal à atteindre dans l'échelle du progrès. En régime absolutiste, c'est une vision qui incarne l'idéal constituant la norme par rapport à laquelle le retard est déterminé. Ensuite, un régime interdépendantiste, où le retard renvoie à un écart négatif entre l'état d'un élément donné et celui d'un autre élément au même moment. Ce régime suppose à la fois l'interdépendance des éléments en jeu et leur nécessaire équilibre. Enfin, un régime « géographiste », où le retard est défini comme un écart négatif entre l'état d'une aire physique ou géographique donnée et celui d'un autre espace géographique. Dans ce régime, la comparaison géographique constitue le cadre normatif dans lequel est établi le retard. Tous ces régimes de normativité, ainsi que le régime pragmatique, coexistent depuis le 19^e siècle jusqu'à nos jours, qui ont aussi la particularité de consacrer la montée en représentation du régime géographiste.

Pour citer cet article

Référence électronique

Julie Bouchard, « L'invention du retard comme rhétorique

de l'insuffisance et du changement », *Mots. Les langages du politique* [en ligne], 80 | 2006, mis en ligne le : 01 mars 2008, URL : <http://mots.revues.org/index564.html>.

À propos de l'auteur

Julie Bouchard

Communication et politique, cnrs
bouchard@damesme.cnrs.fr

Droits

© ENS Éditions

Résumé / Abstract / Resumen

Quand et sous quelles formes le discours sur le retard se manifeste-t-il dans le temps ? Par rapport à quelles catégories de normes les retards sont-ils établis ? Cet article tente de répondre à ces deux interrogations par le moyen d'une analyse lexicographique et textuelle du mot *retard*. Il montre que cette rhétorique de l'insuffisance et du changement s'est construite peu à peu au cours des 250 dernières années et définit quatre « régimes de normativité » : pragmatique, absolutiste, interdépendantiste et géographiste.

Mots clés : France, discours, analyse lexicographique et textuelle, retard

When and how does the discourse on backwardness expresses itself in time ? With regard to what category of norms can backwardness be established ? Both questions are dealt with in this article through a lexicographical and textual analysis of the word *retard* (backwardness). The article shows that this rhetoric of inadequacy and change has developed gradually over the last two hundred and fifty years. Moreover, four « normative categories » have been defined : the pragmatic, the absolutist, the interdependence and the geography advocates.

Keywords : France, lexicographic and textual analysis, discourse, backwardness

¿ Cuándo y bajo qué formas el discurso sobre el atraso se manifiesta en el tiempo ? ¿ Cuáles son las normas que fundamentan los atrasos ? Este artículo intenta responder estos dos interrogantes a través de un análisis lexicográfico y textual de la palabra *retard* (atraso). Muestra que esta retórica de la insuficiencia y del cambio se construyó poco a poco durante los últimos 250 años y define cuatro « regímenes de normatividad » : pragmático, absolutista, interdependentista y geografista.

Palabras claves : Francia, discurso, análisis lexicográfico y textual, atraso